

Société d'Economie Mixte de Micropolis - Désignation de délégués au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les articles 14 et 25 des statuts de la SEM de Micropolis fixent respectivement à quatre le nombre des sièges de la Ville de Besançon au Conseil d'Administration et à un le nombre de délégués à l'Assemblée Générale.

Il vous est donc proposé :

- de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- M. le Maire
- M. Jacques MARIOT
- Mme Annaïck CHAUVET
- M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN

- de désigner pour siéger à l'Assemblée Générale : Mme Jacqueline PANIER,

- d'autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 23 avril 2001.